



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Angola

Question écrite n° 2611

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur l'évolution de la situation politique en Angola. Les négociations entreprises actuellement entre les Cubains, les Angolais et les Américains semblent totalement ignorer un interlocuteur capital pour le pays, représentant la population de près de la moitié du territoire, l'Unita du président Jonas Savimbi. L'Unita, dont l'action courageuse pour l'indépendance et la liberté de son pays mérite la reconnaissance de la communauté internationale tout entière, ne saurait être oubliée dans le cadre de ces négociations. La France, dont la politique se doit d'être équilibrée dans ce pays lusophone, mais francophile en ce qui concerne l'Unita, se devrait de rappeler qu'une des parties concernées ne peut pas régler à elle seule le dossier angolais. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement français sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que la France entretient avec l'Angola des relations d'Etat à Etat, fondées notamment sur le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Il est exclu, dans ces conditions, que nous établissions des liens avec un mouvement en rébellion armée contre le Gouvernement de Luanda. Le Gouvernement français considère qu'il appartient aux Angolais eux-mêmes de rechercher une solution négociée au conflit qui oppose les forces gouvernementales à l'Unita, de manière que s'opère la réconciliation de toutes les tendances politiques. D'autre part, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, tient à souligner que le Gouvernement français a publiquement exprimé son soutien aux négociations en cours et son espoir dans un prompt règlement du conflit dans cette région du monde.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2611

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2540